

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier** le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

*Date de convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2023*

*Nombre de conseillers en exercice : 33*

*Quorum : 17*

*Nombre de conseillers présents : 27*

**Présents** : Fabien DOUCET, Isabelle NEGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Franck LENOIR, Marie-Pierre ROBERT, Anca VORONIN, Jean DARDENNE, Alain BOURION, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Cyril GRANGER, Claire MARCHAND, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gilles MONTI, Laurence PIPERS, Valérie MILLON.

**Excusés par procuration :**

Aurore TONNELIER donne procuration à Stéphanie PANTEIX en date du 25 janvier 2023

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT donne procuration à Isabelle NEGRIER CHASSAING en date du 29 janvier 2023

Lucile VALADAS donne procuration à Jacques BERNIS en date du 31 janvier 2023

Alexandre DOS REIS donne procuration à Fabien DOUCET en date du 31 janvier 2023

Clément RAVAUD donne procuration à Marie-Pierre ROBERT en date du 31 janvier 2023

**Absent** : Jean-Christophe ROMAND

**Secrétaire de séance** : Francis COISNE

**Objet** : Rapport d'activités de Limoges Métropole – Année 2021

**Délibération 2023 - 08**

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Par ailleurs, les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

En 2021, la communauté urbaine Limoges Métropole comptait 20 communes et rassemblait 211 508 habitants. 74 élus composaient le conseil communautaire (dont 15 vice-présidents, 16 conseillers délégués, 42 conseillers communautaires). Elle était dotée des dix compétences suivantes :

- **Eau et assainissement** : gestion du cycle global de l'eau, gestion de l'assainissement collectif et non collectif ;
- **Environnement et cadre de vie** : développement durable, biodiversité, prévention des inondations, gestion des milieux aquatiques, qualité de l'air, transition énergétique ;
- **Mobilité** : transports en commun urbains, scolaires, vélos, plan de déplacements, bornes de recharge pour véhicules électriques ;
- **Propreté** : réduction, collecte, traitement et valorisation des déchets, prévention des nuisances ;
- **Aménagement et voirie** : **urbanisme, voirie**, parcs de stationnement, aménagements cyclables, sentiers de randonnée ;
- **Développement économique** : parcs d'activités, aides au développement, promotion du tourisme...
- **Insertion** : politique de la ville et insertion, renouvellement urbain, contrat de ville.
- **Habitat** : politique du logement et gens du voyage ;
- **Services d'intérêt collectif** : abattoir de Limoges, réseaux de chaleur, concessions de distribution d'énergie ;
- **Grands équipements** : Zénith, L'Aquapolis - Centre aquatique, Vélodrome - Raymond Poulidor ;

Le **projet de territoire** de Limoges Métropole, dont la genèse a débuté en novembre 2020 a été adopté à l'unanimité lors du Conseil communautaire du 17 décembre 2021.

Ce document stratégique de planification de l'action publique intercommunale est le résultat de 12 mois d'un travail conséquent, mené par l'ensemble des élus et des équipes de Limoges Métropole qui, entre mai et août 2021, ont identifié les projets et actions permettant de traduire cette feuille de route en réalité opérationnelle pour les 10 ans à venir. L'objectif est de permettre au territoire de se développer de manière harmonieuse avec des objectifs clairement définis : un développement économique durable, créateur de richesses et d'emplois dans un environnement préservé et attractif.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de la présentation du rapport d'activités consultable au moyen du lien ci-contre :

[https://www.limoges-metropole.fr/fileadmin/0-PAGE\\_ACCUEIL/7-Publications/Le\\_M%C3%A9tropol/2022/2021\\_Document\\_Rapport\\_D\\_activite\\_Limoges\\_M%C3%A9tropole.pdf](https://www.limoges-metropole.fr/fileadmin/0-PAGE_ACCUEIL/7-Publications/Le_M%C3%A9tropol/2022/2021_Document_Rapport_D_activite_Limoges_M%C3%A9tropole.pdf)

## DÉLIBÉRATION

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39,  
**VU** la note de synthèse et la présentation du dossier relatif à la présente délibération,  
**VU** le rapport d'activités de Limoges Métropole pour 2021,

**CONSIDÉRANT** avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport d'activités de Limoges Métropole – année 2021.

### DONNE ACTE :

- Au Maire de la communication du rapport d'activités de la Communauté Urbaine Limoges Métropole (CULM) pour l'année 2021.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 1<sup>er</sup> février 2023

Le Maire,

**Fabien DOUCET**



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 07/02/2023

Publié ou notifié

08/02/2023

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB-08 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 01/02/2023

Objet : Rapport d'activités de Limoges Métropole Année 2021

Nature : Délibérations

Matière : Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des comm

Date de télétransmission : 07/02/2023 Agent de transmission : Noela HERLIDOU

Acte : Délib 08 - Rapport d'activités de Limoges Métropole Année 2021.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20230201-DELIB-08-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 07/02/2023